



15ème législature

Question N° : 29111	De M. Sébastien Leclerc (Les Républicains - Calvados)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > Mise en place d'un crédit d'impôt pour relancer la publicité sur les radios	Analyse > Mise en place d'un crédit d'impôt pour relancer la publicité sur les radios.
Question publiée au JO le : 05/05/2020 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Question retirée le : 01/09/2020 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc alerte M. le ministre de la culture sur la situation des radios locales indépendantes. Les mesures de confinement mises en œuvre à la mi-mars 2020 ont entraîné un effondrement des recettes publicitaires sur les ondes de ces radios locales, qui n'ont pourtant que cette ressource pour fonctionner. Il lui fait remarquer que, malgré cette équation économique impossible, les radios locales ont continué à émettre des programmes, y compris de nombreuses émissions en direct et en interactivité avec les auditeurs. Cet effort a permis d'accompagner de très nombreux Français qui étaient dans une situation de solitude renforcée du fait du confinement. Afin d'aider les radios locales indépendantes à poursuivre leur activité au-delà des difficultés actuelles, il lui demande d'envisager un accompagnement spécifique, au-delà des mesures généralistes déjà mises en place par le Gouvernement. Il lui fait part de la proposition de créer un crédit d'impôt pour favoriser les investissements dans les campagnes de communication. Il lui indique que cette mesure aiderait à la fois l'entreprise qui aura à redémarrer son activité mais aussi le tissu des différents médias qui pourra bénéficier d'une reprise des campagnes publicitaires.